

## Information d'inscription pour les collèges du bassin

Pour la rentrée 2022, les inscriptions au lycée L.Lachenal se feront par le module « Inscription » des téléservices.

Ainsi, après l'affectation AFFLENET du 1 Juillet, les familles devront réaliser la procédure par les téléservices. Les documents d'inscription seront alors à disposition et seront à ramener en main propre lors de la chaîne d'inscription qui se déroulera du **4 au 6 Juillet selon le calendrier suivant :**

<b>Calendrier finalisation des inscriptions au lycée</b>
<b>Lundi 04 Juillet 2022 de 8h à 12h et de 13h à 18h</b>
Si votre nom commence par la lettre A : 8h-9h Si votre nom commence par la lettre B : 9h-10h Si votre nom commence par la lettre C : 10h-11h Si votre nom commence par la lettre D : 11h-12h Si votre nom commence par les lettres E-F : 13h30-14h30 Si votre nom commence par la lettre G : 14h30-16h00 Si votre nom commence par les lettres H-I-J : 16h00-17h30
<b>Mardi 05 Juillet 2022 de 9h à 12h et de 13h à 18h30</b>
Si votre nom commence par les lettres H-I-J-K-L : 9h-10h30 Si votre nom commence par les lettres M-N-O : 10h30-12h Si votre nom commence par les lettres P-Q : 13h-15h30 Si votre nom commence par les lettres de R-S : 15h30-17h Si votre nom commence par les lettres de T-U- : 17h-18h
<b>Mercredi 06 Juillet 2022 de 8h à 12h</b>
Si votre nom commence par les lettres de V-W-X-Y-Z et autres: 8h-12h

- Pour les élèves qui souhaitent **suivre l'option « EURO »**, il faut faire parvenir au secrétariat du lycée *la Fiche et les 3 bulletins trimestriels* pour **le 23 Juin** au plus tard. **Un oral aura lieu lors de la chaîne d'inscription pour les élèves sélectionnés.**
  
- Pour les élèves qui souhaitent **suivre l'option « EPS »**, il faut faire parvenir au secrétariat du lycée *la fiche et les 3 bulletins trimestriels* pour **le 23 juin**. Les élèves retenus sont informés le jour des inscriptions.

Pour cette procédure d'inscription il est nécessaire d'avoir dans la base de l'établissement les renseignements concernant les 2 responsables légaux. Merci aux collèges de s'assurer de la validité des informations. D'autre part, il faut veiller à ce que soit bien identifié le responsable « qui paye les frais de scolarité » et/ou « celui qui touche les aides ».

**Aucun dossier papier ne sera distribué aux élèves. Tous les documents sont à Imprimer lors de l'inscription téléservices.**